



Avis de Manifestation d'Intérêt-N° FPMSA/DG/OPS/2023/001

PARTICIPATION DES INSTITUTIONS FINANCIERES AU PROGRAMME DE GARANTIE PARTIELLE DE PORTEFEUILLE (GPP)

Le FPM SA, Fonds pour l'inclusion financière, porte à la connaissance des **Banques, Institutions de Microfinance et Coopec** de la République Démocratique du Congo, qu'il est à la recherche des Institutions Financières intéressées par le programme de garantie partielle de portefeuille (GPP) dont la gestion lui a été confiée par l'Etat congolais et des bailleurs internationaux.

I. Qui sommes-nous ?

Le FPM SA est une Institution financière agréée par la Banque Centrale comme société financière depuis 2015. Créé par les actionnaires institutionnels KfW, Cordaid, Bio et Incofin CVSO, le FPM SA a pour mission essentielle la réduction de la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des populations en RD Congo en soutenant la construction d'un système financier inclusif et responsable par le développement des MPME et l'autonomisation financière des personnes à faibles revenus par l'inclusion financière.

Pour ce faire, il accorde aux Institutions Financières Partenaires (« IFP ») :

- Des prêts séniors pour renforcer leur liquidité à moyen et long terme ;
- Des prêts subordonnés pour améliorer leur solvabilité ;
- Des placements à terme pour renforcer leur liquidité à court terme ;
- Et des garanties partielles du portefeuille des crédits des MPME pour partager le risque de remboursement avec les IFP et les inciter notamment à accroître leurs financements envers ces derniers.

Les ressources du FPM SA sont constituées, en plus des apports de ses actionnaires et ses profits cumulés, des emprunts à moyen et long terme, et des dotations du fonds de garantie sous gestion. A ce jour, l'ensemble des fonds sous gestion s'élèvent à près de 98,7M USD.

Ainsi, dans le cadre du Projet TRANSFORME de la RD-CONGO, financé par la Banque Mondiale, il a été constitué un Fonds de Garantie Partielle du Portefeuille des crédits (Fonds GPP) pour permettre aux Institutions Financières (Banques, Institutions de microfinances et Coopec) d'accorder des crédits à des emprunteurs qui n'auraient pas obtenu de financement en l'absence de cette garantie, ou de leur accorder des conditions plus favorables. Le Fonds a un guichet destiné aux MPME. Le FPM SA a été désigné par l'Etat Congolais pour gérer ce Fonds.

II. Comment postuler ?

La présente sollicitation à manifestation d'intérêt est ouverte jusqu'au 30 août 2023 à 16h pour la sélection d'institutions financières (**Banques, Institutions de Microfinance et Coopec**) qui souhaitent participer au programme de Garantie Partielle de Portefeuille de crédits (GPP).



Le FPM SA invite les Etablissements de crédit et les Institutions de Microfinance intéressés à soumettre un dossier de manifestation d'intérêt suivant le format indiqué dans le modèle de lettre de soumission (Annexe 1) et dans le Document de Demande de Participation au programme GPP (DDP, Annexes 2- 3).

Les Etablissements de crédit et les Institutions de Microfinance (IMF) intéressés par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt devront soumettre leurs demandes au FPM SA et remettre dans leur exhaustivité les pièces et informations requises. Les dossiers reçus seront traités dans l'ordre chronologique de leur réception. La non-communication des informations demandées entrainera la suspension de l'analyse du dossier jusqu'à leur régularisation. Les Etablissements de crédit et les Institutions de Microfinance dont les dossiers sont recevables sont ceux qui sont conformes vis-à-vis de la réglementation, respectent les principales normes prudentielles instituées par la Banque Centrale du Congo et les normes de performance indiquées dans la DDP citée ci-dessus. Les dossiers recevables feront l'objet d'une notation finale pour être éligibles au programme de garantie partielle de portefeuille de crédits. Seuls les Etablissements de crédit et les Institutions de Microfinance jugés éligibles seront contactés pour la suite du processus. Les premières IFP retenues bénéficieront de l'appui d'une Assistance Technique financée de la BM pour le développement de leur clientèle et la gestion de la GPP dans la limite du budget du projet.

Les Etablissements de crédit et les Institutions de Microfinance intéressés par la présente sollicitation de manifestation d'intérêt peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous. Les dossiers de manifestation d'intérêt peuvent être déposés sous pli fermé à tout moment avant le 30 août 2023 16h à l'adresse mentionnée ci-dessous avec la mention « Manifestation d'Intérêt pour la participation au programme de Garantie Partielle de Portefeuille (Etablissement de crédit ou Institution de Microfinance selon le cas) » ou par mail aux adresses : administration@fpm.cd, d.mpongo@fpm.cd et m.mukadi@fpm.cd.

III. Contacts

Adresse de dépôt des soumissions des Institutions Financières :

- ✓ Adresse physique : Kauka 17 Kinshasa Gombe_RD-Congo
- ✓ Point Focal GPP du FPM SA :

Tél : 00243819830926 ;
E-mail : administration@fpm.cd,

d.mpongo@fpm.cd

m.mukadi@fpm.cd.

Fait à Kinshasa, le 28 Août 2023



Direction Générale FPM SA

P.O.